

Dégats immeuble habitation suite tempête

Par catou_old, le 12/07/2007 à 16:22

Bonjour. Suite a la tempête de Janvier 2007 une partie de la toiture et facade se sont effondrée. Un devis a été envoyé à l'expert qui ne l'a pas accepté(trop élévé) un second plus raisonnable lui a été adressé. Mais l'expert a choisi en troisiéme choix de m'adresser un entrepreneur agrée de la société d'assurance . Depuis le passage de ce Monsieur le 20 Mai 2007 je n'ai ni devis, ni nouvelle de l'expert. Je suis désemparée car des infiltrations sont apparues a l'intérieur des murs- l'odeur de moisisure dans la piéce que dois-je faire ? Une lettre recommandée ? car cela fait 6 mois que les dégats s'aggravent. Merci de votre aide, cordialement.

Par axo_old, le 24/10/2007 à 09:25

Bonjour Monsieur,

Expert en bâtiment intervenant dans la défense des intérêts des assurés je peux répondre à votre problème.

N'héistez pas à me contacter par téléphone ou email: 01 43 51 21 21 contact@axoexpertise.com

cordialement

marc BRUNEAU